



Succession et reconnaissance de dettes

Par **anna**, le **06/02/2012** à **21:05**

Bonjour, ma maman est décédée le 8 septembre 2011 elle avait prêté de l'argent à mon frère, il y a une reconnaissance de dette. nous sommes 6 enfants, et 2 de mes frères et une de mes sœurs ne veulent pas récupérer cet argent. comment ma sœur et moi-même pouvons-nous faire valoir cette reconnaissance de dette qui pour moi fait partie de la succession de ma maman

Par **cocotte1003**, le **07/02/2012** à **14:52**

Bonjour, présentez ce document au notaire chargé de la succession, il recalculera vos parts en fonction de vos demandes personnelles, cordialement